



République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L.2213-6 et L. 3221-4,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU le Code de la voirie Routière et notamment ses articles L 133-1 et R 166-2,

VU le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants, R.411-8, R411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10,

VU l'instruction interministérielle et notamment les articles du livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

VU l'arrêté du Maire n° 20/020 du 8 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Services Techniques,

VU l'avis des Services de Police Municipale,

VU l'avis des Services Techniques de la Ville de Figeac,

Vu la demande présentée par Monsieur Grégory DUPONT pour l'entreprise RD CHARPENTES, 247 route du Pont, 46160 LARROQUE-TOIRAC (SIRET : 853 327 815 00025 à l'effet de procéder à des travaux au 41 rue Emile Zola,
CONSIDERANT que pour le bon déroulement des travaux il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise RD CHARPENTES est autorisée à stationner un camion-grue pour levage et évacuation de déchets, comme suit (*voir plan joint*) :

- ⇒ Lundi 26 janvier 2026 de 08h00 à 18h00,
- ⇒ Lundi 02 février 2026 de 08h00 à 18h00,
- ⇒ Lundi 09 février 2026 de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interrompue rue Emile Zola pendant la durée de l'occupation.

- La circulation piétonne devra être maintenue rue Emile Zola (sauf dans l'emprise de sécurité du chantier où seuls les riverains pourront accéder),
- Une pré-signalisation "rue barrée à ... m" devra être installée par le demandeur sous sa responsabilité à l'entrée de la rue Emile Zola.
- Une signalisation « Rue Barrée » devra être installée au niveau de la place Sully par le pétitionnaire.
- Une déviation sera mise en place pour les véhicules (par la rue du Canal et la Place Champollion). La signalétique est à la charge de l'entreprise. (*Voir plan joint*)
- Les cars ne pourront pas passer dans la rue le temps des travaux.

ARTICLE 3 : L'accès des riverains devra être maintenu jusqu'à hauteur du chantier.

ARTICLE 4 : Cette occupation du domaine public est soumise à redevance selon délibération du Conseil Municipal comme suit :

- Camion grue rue Emile Zola : (17 m²) x 3 jours x 0,60€ = 30,60 €

ARTICLE 5 : Le véhicule devra pouvoir être déplacé à tout moment sur réquisition des services de sécurité. Un périmètre de sécurité devra être établi autour du véhicule.

ARTICLE 6 : Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation appropriée à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Figeac, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Figeac, Madame la Cheffe de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie :

- Service à la Population - SDIS – Hôpital
- PM – Gendarmerie - Service des Collectes
- Ateliers municipaux - Service Propreté
- Cars Delbos - Mme BELAYGUE
- Hôtel Mercure - Pharmacie Champollion
- La Poste
- Finances
-

A FIGEAC, le 23 JAN. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Fabien CALMETTES



MISE EN PLACE DE CAMION GRUE



41 Rue Emile Zola

Google Maps

DEVIATION VEHICULE ET PIETON

